Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (45 000 habitants – 63 communes) s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.
*Dans un écrin de nature, **Chaumont bénéficie d'un cadre privilégié**, loin du stress des grandes métropoles. **La qualité de vie** est un concept qui a du sens ici. Sa ceinture forestière, ses parcs, dont le jardin Agathe Roullot et ses promenades en font une véritable ville à la campagne, **ville où il fait bon vivre.***
*Ville de l'affiche, Chaumont accueille la biennale internationale de design graphique. Le Signe, Centre national du graphisme, accueille professionnels, étudiants, expositions permanentes… Un équipement qui complète l'**offre culturelle déjà fournie** avec le cinéma multiplexe « A l'affiche », la médiathèque des Silos « Maison du livre et de l'affiche », le théâtre « le Nouveau Relax » – scène conventionnée, le conservatoire, les musées, la MJC « Maison des jeunes et de la culture », Les Rendez-vous du cinéma européen, les Journées du patrimoine, le Salon du livre, les concerts… **La vie culturelle, rythmée par des saisons culturelles, couvre tous les domaines du spectacle et des arts plastiques**. L'été, Chaumont Plage et Les Estivales font le bonheur des plus jeunes avec un ensemble d'animations le plus souvent gratuites, en complément d'actions organisées par un tissu associatif dense.*

L'Agglomération recrute pour les services mutualisés de l'Agglomération et de la Ville de Chaumont, en mobilité interne/externe, par voie statutaire ou à défaut contractuelle :

Responsable du pôle Voirie (F/H)

(Catégorie B – Filière technique)
Lieu d'affectation : Chaumont
(Activité à hauteur de 95% pour la Ville de Chaumont / 5% pour l'Agglomération)

Au sein du Centre Technique de la Ville de Chaumont et, sous la responsabilité du Directeur, vous aurez pour principales missions d'assurer la coordination des équipes Voirie, Signalisation et Propreté Urbaine et de manager les chefs d'équipe en charge de la Voirie, la Signalisation et la Propreté Urbaine. Pour cela, vous serez chargé(e) des activités suivantes :

Animer et piloter une équipe :

- mettre en œuvre les modes de gestion d'une équipe dans le respect de la délégation du Directeur,
- être l'interface entre les équipes et les Directeurs : négocier les délais d'exécution et les moyens,
- contrôler quotidiennement l'activité des équipes, former ses collègues et anticiper le développement des compétences,
- participer à des réunions de travail et organiser des réunions d'équipe,
- rédiger des rapports d'activités et rendre compte à la hiérarchie,
- rédiger des fiches process ou mode opératoire,
- recenser les besoins en matériel et planifier les acquisitions et renouvellement,
- appliquer et faire appliquer les normes et dispositifs d'hygiène et de sécurité au travail et le règlement intérieur,
- prévenir et gérer les conflits, développer la communication et instaurer un esprit d'équipe.

Entretien de la voirie et de la signalisation :

- coordonner les schémas et les programmes de voirie et de signalisation et d'intervention de la propreté urbaine,
- organiser, planifier, coordonner et gérer les chantiers et contrôler les règles de sécurité,
- préparer et estimer le coût d'un chantier,
- suivre les demandes des usagers en coordination avec le service proximité,
- participer à la viabilité hivernale en tant que Responsable d'intervention (déclencher les opérations, surveiller le réseau, travailler en collaboration avec le Conseil Départemental,…),
- mettre en place la signalisation routière temporaire,
- implanter de manière planimétrique et altimétrique les travaux,
- appliquer les normes de mise en œuvre des matériaux et matériels.

Participer au suivi analytique des chantiers :

- réaliser le suivi analytique des activités du pôle voirie,
- enregistrer sur le logiciel AS-TECH les données (heures, matériels et quantité de matériaux) mises en œuvre pour la réalisation des chantiers afin d'éditer des bilans chiffrés d'opérations.

Suppléance :

- en l'absence d'un chef d'équipe assurer la gestion directe de l'équipe,
- travailler en étroite collaboration avec les responsables missions « Patrimoine naturel et espaces publics ».

Profil :

Diplômé(e) d'une formation supérieure en voirie/réseaux divers (BAC+2 minimum) et disposant idéalement d'une expérience sur un poste similaire, vous avez des aptitudes managériales reconnues et, vous appréciez le travail en équipe. A l'écoute, autonome, motivé(e), dynamique avec le sens du service public vous savez faire preuve d'initiative, d'organisation et êtes doté(e) d'un excellent relationnel. Maîtrise de l'outil informatique exigée et permis B obligatoire.

Poste à temps complet à pourvoir immédiatement.
Réalisation d'astreintes hivernales (15/11 au 15/03) en tant que Responsable d'Intervention.
Rémunération en catégorie B de la Fonction Publique Territoriale.
Prestations d'action sociale : chèques déjeuners, adhésion au CNAS, contrat collectif prévoyance et santé (participation employeur mensuelle de 7 euros et 15 euros), etc., ...

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser avant le 06 février 2026 à : Monsieur le Président, C'SAM, 5 Avenue Emile Cassez, B.P 32116, 52904 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à recrutement@agglo-chaumont.fr

Renseignements : Monsieur Laurent AUVIGNE, Directeur du Centre Technique, au 06.72.79.25.90 ou par mail à lauvigne@agglo-chaumont.fr

L'Agglomération de Chaumont collecte vos données personnelles dans le cadre de votre candidature. Vos données sont traitées à la condition que vous ayez manifesté votre consentement (Article 6.a du RGPD).
Vos données personnelles sont gérées exclusivement par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du processus de recrutement. Vos données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union Européenne.
Vos données personnelles seront conservées pendant 2 ans ou de votre durée d'activité au sein de la collectivité.
Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement à la conservation et à la communication sur vos données personnelles. Aussi, vous bénéficiez, en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement à tout moment.
Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@cdg52.fr
En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.